

SOCIETE ACADEMIQUE DE SAINT-QUENTIN

Président : M. Jean AGOMBART ; Vice-Président : Me Jacques DUCASTELLE ; Secrétaire : M. Th. COLLART ; Secrétaire adjointe : Mme LELEU ; Trésorier : M. CHENAULT ; Trésorier Adjoint : Me Paul LEMOINE ; Bibliothécaire : Me Jacques DUCASTELLE ; Archiviste : M. Jacques BRIATTE ; Musée : MM. André POURRIER et Jacques COQUELIE ;

GROUPE SAUVETAGE et ARCHEOLOGIE : Directeur : M. André POURRIER.

COMPTE RENDU DES SEANCES

Janvier - Communication de M. Jean AGOMBART : Une famille noble du Vermandois :

Les Philippi de Bucelli, Barons d'Estrées.

De la fin du XVI^e siècle au début du XX^e, Joncourt, Estrées (pour moitié) et l'écart du Tronquoy constituèrent les seigneuries des Philippi de qui les droits seigneuriaux s'étendaient au plateau entre les sources de la Somme et celles de l'Escault. L'opulence de leur vie, satisfaite des revenus de leurs terres et fermes, fournit à la royauté officiers et magistrats, à l'Eglise des ecclésiastiques. Gens paisibles, ouverts aux Lettres et aux Arts, peu titrés, ils s'allierent souvent à la bourgeoisie avec qui ils se confondaient parfois.

La baronnie du Tronquoy dépendait de Thorigny et appartenait à l'Abbaye de Longpont qui l'aliéna, avec d'autres biens à Lesdins et à Remaucourt. Les Philippi firent acquisition en 1587 de la partie d'Estrées à l'est de la Chausée Brunehaut dépendant de la paroisse de Joncourt, évêché de Noyon ; la partie ouest relevant de l'Abbaye du Mont Saint Martin, diocèse de Cambrai. Le Tronquoy fut acquis en 1608.

Originaires de Florence, en Toscane, les Philippi vinrent sans doute en France dans la suite de Catherine de Médicis, en 1531 ; une branche se fixa à Montpellier, l'autre en Picardie. En 1646, Pasquier Philippi et son épouse Martine Hulin sont au Tronquoy ; leur fils Paul fut capitaine au Régiment de Lignières dont le fils aîné Paul Quentin fut baptisé à Saint-Quentin le 31 juillet 1667, épousa Marie Elisabeth Crommelin et le cadet devint chanoine de N-D de Paris et prieur commendataire de Saint Bon à Paris. Le 3^e fils de Paul hérita du patrimoine familial et fut seigneur de Tronquoy, Joncourt, Lehaucourt, baron d'Estrées ; il acquit une charge à la Cour des Monnaies de Paris en 1735 ; sa fille épousa Béchet, seigneur de Lehaucourt, guillotiné en

1794 ; son fils Louis Samuel fut anobli sous l'Empire, Baron de Le-haucourt. Un de ses fils Albert naquit à Saint-Quentin le 8 juillet 1745, fut Chevalier de la Garde du Roi en 1761, Lieutenant des Maréchaux de France en 1771, Baron d'Estrées en 1783 et mourut le 11 août 1809 ; son frère le Chevalier a laissé d'intéressants souvenirs d'émigration et fait partie de la Société Académique de 1831 à 36 ; ami de Quentin de Latour, il signa avec lui en 1782 l'acte de fondation de l'Ecole gratuite de dessin de Saint-Quentin. En 1789 il fit défaut à l'Assemblée des Nobles du Bailliage de Saint-Quentin ; son fils rejoignit en 1793 l'Armée des Princes ; lui-même et son fils cadet Chevalier de Bucelli d'Estrées, âgé de 15 ans prirent le chemin des Emigrés le 10 août 1793 et ne rentrèrent au Tronquoy que le 9 octobre 1800, où le père mourut en 1808 et le fils qui fut Maire de Lesdins, décéda en 1838 laissant 2 fils qui moururent sans postérité et une fille Marguerite qui épousa Achille d'Herville, tandis qu'une nièce se mariait à François del Sarte dont le petit fils Maxime Réal del Sarte fut le célèbre statuaire à qui nous devons une statue de Jeanne d'Arc.

Février - Communication de M. Jean AGOMBART : SOUVENIRS d'EMIGRATION du CHEVALIER de BUCELLI d'ESTREES. Epilogue d'une vie en exil écrit sous la Restauration et retrouvé en ces dernières années, constituant le passionnant ouvrage publié à Paris et qu'on peut se procurer chez M. Philippe d'Herville, Architecte, 52 Rue Fontaine, Paris (09)

Mars - Communication de M. Th. COLLART : LES MALADRIES en VERMANDOIS du XII^e au XVIII^e SIECLE. (Voir le Tome XVI des Mémoires de la Fédération spécialement consacré au traitement de la lèpre dans le département de l'Aisne)

Avril - Communication de M. Christian P. LECLERCQ : LA MAITRISE de la COLLEGIALE de SAINT-QUENTIN : Bernard JUMENTIER. Après un rappel historique de la Musique à la fin du XVIII^e siècle nous fut agréablement présentée la personnalité originale et distinguée de Bernard JUMENTIER, né près de Chartres, le 24 mars 1749, Maître de chapelle en 1773, à 24 ans, à Saint-Malo, en 1774 à Coutances et en 1776 à Saint-Quentin où il demeura jusqu'à sa mort le 18 décembre 1829 Compositeur estimé, plusieurs de ses œuvres, et plus particulièrement des messes, furent jouées dès 1788 à la chapelle de Louis XVI à Versailles, et à N-D de Paris. Sans la Révolution, ses compositions lui eussent valu une place de choix dans la musique royale. Cet évènement le priva de ses biens en même temps que de son église. Il vécut assez pauvrement de leçons. Il ne reprit la maîtrise qu'en 1802, instruisant gratuitement les enfants de chœur jusqu'en 1825, travaillant à la composition d'œuvres musicales léguées à la Bibliothèque municipale de Saint-Quentin, œuvres lues vers 1863-1864 par le grand VERDI, de passage à Saint-Quentin et très appréciées par le grand compositeur. Un extrait de Requiem de Verdi entendu put nous convaincre d'une similitude certaine d'inspiration avec l'une des œuvres de JUMENTIER enregistrée et exécutée par M. LECLERCQ.

Mai - Communication de M. Jean AGOMBART : Fouquier-Tinville.

Issu d'Hérouël où il naquit le 16 juin 1746, après de bonnes études à Paris, à la mort de son père, il achète l'étude de son patron, devient avoué au Châtelet de Paris, épouse sa cousine Dorothée Sangnier de Gouy ; il en a 5 enfants en 7 ans, la perd avec son bonheur, se remarie à une veuve sans fortune Henriette Gérard d'Aucourt ; il vend sa charge « par dégoût », se retrouve sans ressources assurées ; il est besogneux à la Révolution. Il prend les armes au 14 juillet 1789 ; il est commissaire de la section de son quartier ; son fils aîné, 16 ans, a volé au secours des frontières. Fort de ses titres de patriote, de ses charges de famille, de son manque de fortune, il est nommé directeur du jury d'accusation du premier tribunal criminel ; bientôt substitut du Tribunal révolutionnaire, puis Accusateur à la place du titulaire démissionnaire. D'abord modéré pour 63 condamnations à mort, 13 déportations, il rend 132 ordonnances de non-lieu et 38 acquittements, conduisant très régulièrement instructions et procès. Jacobins et Conventionnels s'indignent ; le Tribunal devient alors un instrument politique ; Fouquier perd toute indépendance, ne peut plus rendre un seul verdict d'acquittement : du 6 avril au 21 septembre 1793 : 63 condamnations à mort pour 246 affaires. Fouquier-Tinville, d'une sensibilité réelle vis-à-vis des siens, sur le point d'être arrêté se considère comme un fonctionnaire obéissant ; les condamnations croissent de mois en mois : 116-155-354 dont 25 ex-présidents ou Conseillers aux Parlements de Paris ou de Toulouse ; 28 fermiers généraux dont Lavoisier et 35 habitants de Verdun ayant offert les dragées de la collaboration au Roi de Prusse à son entrée dans la ville. Fouquier exerce le métier imposé, sans remords ; il obéit, il se croit irresponsable. « Le Tribunal, dit-il, n'est qu'applicateur » Arrêté le 14 thermidor, il prépare sa défense en 8 mois, correspond avec sa femme en termes affectueux ; il ne manquait ni de sensibilité ni d'esprit de famille. Il parla 2 heures après le réquisitoire du substitut Cambon, rappelant qu'il n'avait fait qu'appliquer la loi du 22 prairial An II qu'il avait souvent contestée auprès des autorités. Il mourut courageusement, se disant sans reproche. Il ne s'était pas enrichi ; son meuble à la mort de sa veuve en 1827 fut vendu pour 332 fr.

Juin - Communication de M. Th. COLLART : L'ASSISTANCE MEDICALE en VERMANDOIS du XIIème au XVIIIème siècle. (Voir Mémoires de la Fédération 1969 Tome XV pages 89 à 101)

7 juillet - RECEPTION par la SOCIETE des MEMBRES des SOCIETES HISTORIQUES et ARCHEOLOGIQUES de BEAUVAIIS et de CLERMONT.

Une centaine de personnes, conduites par le Dr Poujol et l'Abbé Le Sayec, président et secrétaire de la Société de l'Oise et MM Ansart et le Colonel Delhouel, président et secrétaire de la Société de Clermont, furent reçues au Musée Antoine Lécuyer, à 10 h 45, par MM le Dr Roset-Charles et Collart.

Avant toute visite, devant un auditoire attentif et intéressé, le Docteur Roset fit une présentation du pastelliste Quentin de Latour dont il esquissa la vie, le montrant de façon spirituelle et pittoresque comme un artiste très original d'une grande conscience, imbu de la notoriété acquise, technicien et psychologue, difficile avec ses modèles. D'amusantes anecdotes le montrèrent artiste consommé, homme d'affaires, grand cœur, d'esprit parfois troublant.

Une intelligente étude critique de ses œuvres prépara la visite des 3 salons qui en renferment l'essentiel : 80 portraits illustrant les amis, les ecclésiastiques et les personnalités de la Cour royale.

Bien d'autres collections du Musée retinrent l'attention des visiteurs qui admirèrent, après déjeuner, les beautés de l'Hôtel-de-Ville, de la Collégiale et aussi le fleurissement de la Ville qu'un soleil tardif voulut bien fort à propos souligner.

Septembre - Communication de M. Bernard ANCIEN, Président de la Société Archéologique et historique de Soissons : LES ARMOIRIES des EVEQUES de SOISSONS, LAON et SAINT-QUENTIN. Importante et précieuse étude de ces armoiries, admirablement dessinées, en couleurs par M. ANCIEN qui révéla le sens des différents signes ou symboles des armoiries de nos évêques.

Octobre - Communication de M. Louis SAGET, Ancien Gouverneur et Haut-Commissaire de la République : DJIBOUTI, de la Côte française des Somalis au territoire français des Afars et des Issas. Conférencier, Membre de notre Société, toujours écouté avec plaisir et profit, Aidé d'excellentes diapositives, M. Saget, connaissant bien et aimant ces territoires, nous en fit découvrir les beautés extra-ordinaires : le Golfe de Tadjoura, le Goubbet et ses passes aux courants violents, le cratère submergé où se trouvent des monstres marins, le Lac Assal situé à plus de 500 pieds sous le niveau de la mer et où les couleurs du sel le plus blanc voisinent avec les eaux émeraudes de cette mer morte, le Massif du Day, les Tombeaux des Prophètes, OBOCK, les Iles Mousha et Maskall. Avec beaucoup de pittoresque il nous dit les caractères, les sentiments et les aspirations de ces peuples nomades au comportement si particulier, nous informant sur les difficultés techniques et économiques de cette région est-africaine.

Novembre - Communication de M. Jean LEFEBVRE, Président honoraire du Tribunal de Grande Instance : QUELQUES ASPECTS du POUVOIR JUDICIAIRE et de la PROCEDURE PENALE en ANGLETERRE.

M. le Président qui fréquenta longtemps les cours de justice anglaises, établit avec précision, non sans humour, les réalités de celles-ci et le parallèle qui s'impose avec les nôtres, objets d'unanimes critiques de la

presse écrite et orale. Dans une première partie, il montre comment, tant par le recrutement et l'absence d'avancement et de hiérarchie, les juges anglais sont à l'abri de toute influence et pleinement indépendants ; peu d'auxiliaires de la justice : pour toute l'Angleterre 1900 avocats formés par les clubs, parmi lesquels seront choisis les juges des cours supérieures des Comtés : 22.000 sollicitors à la fois avoués et notaires où se recruteront les registrars ou greffiers de comtés et juges de paix... Le juge de cours supérieures a été longtemps la seule source principale du Droit peu influencé par le Droit romain ; le principe de la séparation des pouvoirs n'existe pas ; pas de juridictions administratives, la justice pouvant par ordonnance enjoindre à l'administration ou lui interdire l'accomplissement de certains actes en vertu de la loi. Les juges jouissent d'une autorité et d'une confiance si grandes que leur travail de réforme dans les « Law commissions » codifie depuis 1965 les lois nombreuses votées par le Parlement.

Dans une seconde partie M. Lefebvre traite du respect et de la protection des droits individuels, spécialement de la procédure pénale... Il rappelle le célèbre « Act d'habéas corpus », procédure rapide et efficace mettant obstacle à tout internement arbitraire, assurant de sérieuses garanties aux droits individuels. La police recourt à un sollicitor (avoué) et à un avocat ; il y a ainsi un juge de l'instruction et non un juge d'instruction, lequel déclare qu'il n'y a pas lieu à poursuites ou renvoie l'affaire devant une juridiction de jugement et statue sur la détention ou la mise en liberté. A la cour criminelle la procédure est accusatoire au lieu d'être inquisitoriale. Les décisions des cours rendues au pénal sont susceptibles d'appel. Le rôle de la presse anglaise ne gêne aucunement l'instruction, car il cesse dès le début de celle-ci. Il convient d'assurer au pouvoir judiciaire français une indépendance totale par une procédure accusatoire, un pouvoir judiciaire fort, étant aussi utile que l'existence pour garantir les libertés, la réforme étudiée et obtenue ne sera efficace qu'en raison des crédits nécessaires à son accomplissement par une sensible amélioration du budget de la justice, actuellement disposant de 0,67 % du budget national.

Décembre - Communication de M. Jean AGOMBART : L'ABBAYE de PREMONTRES du MONT SAINT-MARTIN à GOUY. Cette importante et riche Abbaye, établie aux sources de l'Escaut, au milieu des bois qu'elle défricha, souvent obligée de quitter les lieux devant d'impitoyables envahisseurs, y revenant toujours même après une assez longue absence, reconstruisant, agrandissant son domaine encore existant en 1914, mais dont il ne reste aujourd'hui que des ruines et le souvenir d'une importante et bénéfique communauté.
